Plainte
Par le Dr Ṭāhā Ḥusayn
(al-Jumhūriyya, 25 novembre 1954)

Je présente cette plainte au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement, ainsi qu'aux conseils des universités, avec la certitude qu'ils l'accueilleront avec toute l'attention, la bienveillance et l'équité qu'elle mérite. Elle concerne en effet ceux qui donnent aux enfants du peuple le meilleur de leur âme, de leur cœur et de leur intelligence, depuis le matin jusqu'au soir — et puissent-ils continuer à leur donner cette part la nuit même, lorsque l'obscurité tombe et que les hommes aspirent à regagner leurs foyers, à jouir du repos du corps et de la tranquillité de l'esprit.

Ce sont les enseignants, qui se rendent chaque matin dans leurs écoles et leurs instituts avec la vigueur la plus entière, l'activité la plus vive, la résolution la plus ferme et l'âme la plus pure. Puis ils rentrent auprès des leurs, à la fin du jour, après avoir épuisé toute la force, toute l'énergie, toute la fermeté et toute la limpidité d'âme qu'ils avaient apportées le matin. Ils ne rapportent à leurs familles que des corps affaiblis, des âmes privées de sérénité et des volontés gagnées par la lassitude, car ils ont passé leur journée à enseigner et à éduquer, dépensant dans l'instruction et la formation tout ce qu'ils avaient épargné de force. La fatigue matérielle et morale les accable : ils ont donné à l'école ce qu'ils avaient de meilleur et n'ont conservé pour eux-mêmes que des restes épuisés, entravés, à peine bons à quoi que ce soit. Ils sont donc les plus dignes de sollicitude, les plus méritants de soins, et les plus fondés à ce que l'État fasse preuve d'indulgence envers eux, en les déchargeant autant que possible des lourds fardeaux de la vie et de ses soucis.

Je ne connais personne qui ait plus besoin qu'on allège son fardeau et qu'on dissipe ses soucis que l'enseignant, tenu de donner tout son cœur, tout son esprit et tout son dévouement à ces enfants et à ces jeunes gens auxquels est confiée l'éducation des corps, la formation des intelligences et la préparation à porter, avec force et dignité, les charges de l'existence.

L'enseignant que les préoccupations détournent de la préparation de ses cours, qui l'empêchent de se consacrer pleinement à ses élèves, qui lui rendent la vie et le travail pénibles, le détournent de l'effort et du zèle, et l'exposent à l'irritation contre toute chose et contre tout homme, est un homme qui ne se rend service ni à lui-même ni aux autres. Comment, dès lors, lui demander de consacrer toute sa personne et toute son énergie aux élèves, puis l'interroger sévèrement sur les résultats de ses efforts éducatifs, et le blâmer, à tort ou à raison, pour les travers de la jeunesse et les déviations des enfants, qu'il en soit responsable ou non ?

À mesure que les charges imposées aux hommes s'alourdissent, il faut leur fournir les moyens et les forces qui leur permettent de s'en acquitter au mieux. Le ministre de

l'Éducation et les responsables universitaires savent parfaitement que les charges matérielles de la vie, en ces temps-ci, ne sont ni légères ni faciles à supporter ; qu'elles exigent effort, patience et ingéniosité ; et que les traitements des enseignants suffisent à peine à couvrir leurs besoins et ceux de leurs familles. Ils s'en contentent pourtant, attendant que Dieu accorde l'aisance qui les soulagera, eux et les autres citoyens, et rapprochera de tous ce que leurs mains ne peuvent atteindre.

Pourquoi donc ce fardeau qui avait été levé des épaules des enseignants il y a quelques années leur est-il aujourd'hui restitué, sous la forme de ce que l'on appelle les frais universitaires ? Si je m'adresse au ministre de l'Éducation et aux responsables des universités à ce sujet, c'est parce que c'est moi-même qui avais supprimé ce fardeau lorsque j'étais chargé des affaires de l'enseignement. Et j'assure Monsieur le Ministre que je ne l'ai pas supprimé pour m'attirer la faveur des enseignants, de leurs enfants ou de leurs familles, ni par goût de leurs louanges : je ne me suis jamais soucié de plaire aux hommes ou de les irriter, ni de recevoir leurs éloges ou leurs blâmes. J'ai levé ce fardeau pour libérer les enseignants pour l'enseignement, pour les y consacrer pleinement, et pour les soulager d'un souci qui les accablait, alors qu'il était aisé pour l'État de les en décharger.

Je n'ai d'ailleurs rien inventé : j'ai trouvé des nations hautement civilisées qui estiment de leur devoir d'exempter les enseignants des frais d'instruction de leurs enfants, parce qu'ils enseignent le peuple et lui donnent, pour cela, la force de leurs corps et de leurs âmes. Il est donc juste qu'ils soient dispensés de payer pour l'éducation de leurs enfants. Cette exemption ne doit pas être regardée comme un privilège accordé aux enseignants au détriment des autres citoyens, mais comme une facilitation qui leur permet d'accomplir leur devoir de la meilleure manière possible.

Lorsque l'enseignant accomplit son devoir, il ne le rend pas à une catégorie particulière de citoyens, mais à la nation tout entière. Faciliter la vie de l'enseignant n'est donc pas une faveur personnelle : c'est un service public rendu à tous les élèves, quels que soient leur milieu et leur condition. Il en va de l'enseignant comme du soldat que l'État oblige à être prêt, à chaque instant de sa vie, à accomplir un devoir national périlleux : l'État lui facilite la vie non pour le privilégier, mais pour lui permettre de se consacrer, l'esprit tranquille, au service de tous.

L'enseignant n'est, en définitive, qu'un soldat engagé dans la lutte contre l'ignorance, qu'il repousse loin des esprits des enfants et des jeunes. Il combat en temps de paix comme en temps de guerre, dans la difficulté comme dans l'aisance. Si l'inquiétude envahit son cœur, si elle l'éloigne de la préparation de ses cours et de l'attention due à ses élèves, ce n'est pas lui seul qui perd : nous perdons tous avec lui. Car ce sont les enfants et les jeunes innocents qui subissent les conséquences de la dureté ou de la douceur de la vie faite à l'enseignant, de son aisance ou de sa misère, de sa sérénité ou de son souci.

Il suffit de considérer les traitements que perçoivent les enseignants à la fin du mois — en particulier la grande majorité d'entre eux — et les charges qu'ils doivent assumer pour eux-mêmes et pour ceux qui dépendent d'eux ; d'envisager la situation de l'enseignant père de

nombreux fils et filles fréquentant écoles, instituts et universités ; et de se demander comment il peut organiser la vie matérielle de sa famille, et comment il peut prélever sur son salaire ce qu'il doit reverser à l'État pour les études universitaires de son enfant.

Est-il supportable d'exiger d'un enseignant dont le traitement ne dépasse guère dix ou vingt livres — ou à peine davantage — qu'il abandonne, au début de l'année universitaire, la moitié ou le tiers de ce revenu, voire la totalité, pour acquitter les frais d'inscription de son fils ? Ou qu'il s'endette pour des sommes équivalentes, voire doubles, s'il a deux enfants ou plus à l'université ? On ne saurait dire que telle est la condition de tous les fonctionnaires : l'enseignant occupe une place à part. Il donne le savoir aux enfants et aux jeunes, et y consacre bien plus que ce que l'État lui verse en salaire. Il ne saurait être tenu de donner le savoir à tous et de l'acheter pour ses propres enfants, au prix de sacrifices qu'il ne peut supporter et qui l'exposeraient à des situations indignes d'un homme d'éducation.

Il ne faut pas que les contraintes matérielles poussent les enseignants à détourner leurs enfants de la quête du savoir et à les maintenir dans l'ignorance. Je comprends parfaitement que le fils d'un enseignant ne doive bénéficier d'aucune priorité lors de l'admission dans les facultés universitaires : tel serait un privilège injustifié tant que les universités sont peu nombreuses et que les places y sont limitées. Les universités doivent accueillir les meilleurs candidats, et le fils de l'enseignant doit y occuper la place qui lui revient, sans avantage ni désavantage.

Mais ce sur quoi j'insiste avec la plus grande fermeté auprès du ministre de l'Éducation et des responsables universitaires, c'est que l'on ne réimpose pas aux enseignants le fardeau des frais universitaires, et qu'on leur laisse le bénéfice des allègements et des facilités qui leur avaient été accordés. Je ne doute pas que les citoyens, de toutes conditions, n'y voient ni injustice ni favoritisme : tous connaissent la place de l'enseignant parmi eux et l'effort qu'il fournit pour éduquer et instruire leurs enfants.

Il n'est pas un citoyen qui ne respecte l'enseignant, ne lui témoigne de la bienveillance et ne souhaite qu'il bénéficie de considération et de ménagements, afin qu'il puisse accomplir son devoir de la meilleure manière et s'y consacrer pleinement.

Que le ministre de l'Éducation réfléchisse à cela — qu'il en soit remercié —, que les responsables universitaires y réfléchissent avec discernement, et qu'ils retirent ce fardeau à des hommes déjà accablés par des charges qu'ils acceptent volontiers, sans leur en ajouter d'autres qu'ils abhorrent. Ces charges détestées risqueraient de les détourner de charges plus chères à leurs cœurs, sources pour eux de satisfaction et pour la nation d'un bénéfice inestimable.

Ṭāhā Ḥusayn